

Conseil intercommunal ASIGOS du 4 mars 2026

Conseillère communale

Interpellation : piscine de Fontadel, suite mais pas fin....

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégué-e-s,
Mesdames et Messieurs les membres du Codir,

Une interpellation sur le devenir de la piscine de Fontadel a été déposée le 30 avril 2025.

Le 24 septembre 2025, le CODIR s'est prononcé en nous informant, entre autre, de l'analyse en cours actuellement sur les différents scénarios possibles (rénovation ou transformation en salle d'ACM.)

Dans l'attente de ces scénarios, Mme Morgane Vanbiervliet, initiatrice de la pétition concernant le maintien et la rénovation de la piscine de Fontadel et la réponse qui lui en a été donnée, m'a contactée afin de poser les questions suivantes que nous relayons devant ce Conseil. Voici quelques éléments qui nous interrogent :

En juin 2024, le contrat de Renens Natation pour l'exploitation du bassin le samedi matin a été résilié par la commune. A l'époque, l'explication qui avait été formulée à l'association sportive était liée à un surcoût de charge d'entretien que devait endosser la commune après le passage de Renens Natation.

En septembre 2025, à la réouverture de la piscine de Fontadel, nous constatons que le créneau du vendredi soir de 16h à 20h qui était ouvert au public est désormais supprimé. Les Prillérans et autres utilisateurs ne pourront dorénavant profiter du bassin que le mercredi de 16h à 20h. Nous avons, dès lors, les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelle est la raison de cette suppression de créneau ?
- Pour quelles raisons l'accès du public à la piscine est-il ainsi restreint ?
- Ces décisions s'inscrivent-elles dans une stratégie plus large visant à réduire progressivement l'utilisation de la piscine, afin d'en faciliter, à terme, la suppression ?

Nous vous remercions par avance pour les éléments de réponse que vous pourrez nous transmettre à ce sujet.

Geneviève Nosedà Guignard 

Annexe : lettre de Mme Morgane Vanbiervliet du 3.10.2025

Romanel, le 4 mars 2026